



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Le budget 2015 de la Ville de Neuchâtel s'inscrit dans une dynamique de développement de la cité et de ses prestations, malgré un contexte financier rendu plus difficile

Un excédent de revenus de 298'800 francs

Le budget 2015 de la Ville de Neuchâtel est équilibré. Le Conseil communal a élaboré son programme budgétaire dans une dynamique de développement et d'innovation, conformément à la devise de son programme politique. Et ce, alors même que la Ville devra faire face l'an prochain à d'importants enjeux et défis, qui se traduiront notamment par une baisse des recettes des personnes morales.

Volonté politique

Le budget 2015 de la Ville de Neuchâtel s'inscrit dans une volonté de maîtrise des charges. Au cours d'une conférence qui s'est tenue ce jour en présence du Conseil communal *in corpore*, le directeur des Finances Fabio Bongiovanni a ainsi fait part d'une augmentation contenue des charges liées à l'action sociale (4% en 2015, contre 8 à 10% les années précédentes). La même rigueur a prévalu s'agissant des charges liées à l'éducation et à celles concernant le personnel communal.

Plus généralement, le budget 2015 concrétise un peu plus avant le programme politique 2014-2017 des Autorités, placé sous la devise « Art de vivre et innovation ». Pour preuve, le financement d'un abonnement Onde verte demi-prix pour les jeunes dès la 7^e Harmos et jusqu'à 20 ans. Cette action phare du programme politique entend motiver la classe d'âge des 10 à 20 ans à utiliser les transports publics. Elle vise également à réduire les charges des familles et à améliorer l'accessibilité au centre-ville. Cette mesure, dont le coût a été budgété à 650'000 francs, sera entièrement financée par un prélèvement au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine.

Mentionnons encore, à titre de volonté politique, la création, dès janvier prochain, d'un nouveau dispositif sécuritaire qui se veut proche des habitantes et habitants de la ville, et qui fait suite au transfert du corps de police de la Ville au Canton.

Budget de fonctionnement et contexte financier

Pour 2015, la Ville a tablé sur un budget de fonctionnement présentant un excédent de revenus de près de 300'000 francs (298'800 francs) compte tenu d'un total des charges s'élevant à près de 260 millions de francs. La fortune nette, en augmentation, se monte à 56 millions de francs, tandis que la dette continue à décroître pour se situer à 313 millions de francs alors que la charge d'intérêts diminuera de près de 12% sous l'effet des taux très bas.

Les recettes globales des personnes physiques sont stables grâce à l'augmentation attendue du nombre des habitant-e-s et à l'évolution favorable des revenus imposables. Ce fait est d'autant plus réjouissant que la réforme de la fiscalité des personnes physiques permet de plus importantes déductions fiscales aux familles.

Pour ce qui est des personnes morales, il est attendu une diminution des recettes de l'ordre de 15 millions de francs. Cette baisse s'explique par le ralentissement des activités d'un important contribuable de la Ville, mais découle également de la réforme de la fiscalité des personnes morales qui diminue progressivement le taux d'imposition.

Au surplus, l'introduction probable au 1^{er} janvier prochain de la péréquation intercommunale des ressources entraînera une augmentation certaine de la contribution de la Ville au titre de solidarité entre les communes. Et cela sans tenir compte de la prochaine péréquation des charges. Ici, l'un des défis majeurs pour la Ville sera de faire reconnaître son rôle de centre d'agglomération qui bénéficie à la région et au canton dans son ensemble.

Budget des investissements

Au chapitre des investissements, la Ville a consenti d'importants efforts. Les investissements bruts du patrimoine administratif se montent à 41 millions de francs, dont plus de 6 millions financés par des taxes (épuration, déchets, ports). Les investissements bruts du patrimoine financier totalisent, eux, un peu plus de 4 millions de francs.

Le budget 2015 est un budget de transition. L'introduction des normes MCH-2 présente une nouveauté considérable qui a des incidences sur sa présentation, sa lisibilité et les informations qu'il fournit. A terme, ces normes apporteront une plus grande transparence et comparabilité financière des activités de la Ville.

Fort de la devise de son programme politique « Art de vivre et innovation », le Conseil communal entend poursuivre son engagement pour le développement d'une dynamique innovante, positive et constructive avec la population neuchâteloise et l'ensemble des acteurs du Canton.

Neuchâtel, le 11 novembre 2014

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires :

**Fabio Bongiovanni, directeur des Finances,
Tél. 032 717 71 02**